

LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site internet de l'association : www.2a31.net
Courriel de l'association : amis.archives@laposte.net

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70
Fax : 05.34.31.19.71
Site internet : www.archives.cg31.fr
Courriel : archives@cg31.fr

PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 165

ISSN 1762-4649

(SUPPLÉMENT A LA « LETTRE DES AMIS » N° 236 du 30 avril 2009)

ART CAMPANAIRE EN HAUTE-GARONNE

I

LE CARILLON DISPARU DE NOTRE-DAME DE LA DAURADE DE TOULOUSE

Un carillon à la gloire de l'ordre de Saint-Benoît mais rejeté par les
Toulousains

(1754)

*par Bernadette SUAU,
conservateur général honoraire du Patrimoine,*

I

LE CARILLON DISPARU DE NOTRE-DAME DE LA DAURADE DE TOULOUSE
Un carillon à la gloire de l'ordre de Saint-Benoît mais rejeté par les Toulousains
 (1754)

À Louis Latour*

En 1752, les moines mauristes, installés depuis plus d'un siècle¹ dans le prieuré² bénédictin de la Daurade³ (pl. 1), décident de remplacer plusieurs des cinq cloches anciennes et « fort usées » de l'église par un carillon prévu, dans un premier temps, avec 10 cloches, puis doté en définitive de 15 cloches. Ce carillon, œuvre due essentiellement au fondeur lorrain Jean-Baptiste Chrestiennot (ou Chrétiennot), fut réalisé et mis en place en 1754, malgré l'hostilité manifeste des paroissiens, si bien que, pour en justifier la commande, les moines mauristes furent obligés de faire établir une « attestation de notoriété », passée devant notaire le 22 décembre 1754.

Cette attestation, riche par les informations qu'elle contient, ne donne que le point de vue du prieuré.

* Je dédie cet article à Louis Latour qui m'a initiée à l'étude des cloches et m'a communiqué son enthousiasme. Sans lui, tout en consultant l'index du registre du notaire Mis, pour l'année 1754, je n'aurais peut-être pas relevé la mention du carillon de la Daurade, alors que ma recherche dans ce registre concernait un tout autre sujet. On consultera notamment ses articles publiés dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, « Recherches campanaires : la cloche ancienne d'Auterive et la cloche disparue de Beaumont-sur-Lèze », t. LIX, 1999, p. 177-187 et « Recherches campanaires : la cloche de Lherm (Haute-Garonne) », *Bulletin de l'année académique 2003-2004*, t. LXIV, 2004, p. 262-266.

¹ Les Mauristes sont arrivés à Toulouse en 1624. Avec la Contre-Réforme, la congrégation des Bénédictins français prit le nom de congrégation de Saint-Maur. C'est au mois d'août 1618 que les Bénédictins français réformés tinrent le premier chapitre général de leur nouvelle congrégation, placée sous le vocable de Saint-Maur : Dom Henri Leclercq, *L'Ordre bénédictin*, Bibliothèque générale illustrée, Paris, 1930, ici p. 65. Les Mauristes sont donc arrivés très tôt à Toulouse, sans doute appelés par l'archevêque Louis Nogaret de Lavalette (1614-1627), qui d'ailleurs avait déjà installé (1617) les Oratoriens à la Dalbade, où le « désordre » régnait. Rappelons que les auteurs de la célèbre *Histoire générale de Languedoc* (édition originale, Paris, 5 vol., 1730-1745) sont l'œuvre de deux Bénédictins mauristes : dom Claude Devic (1660-1734), né à Sorèze (Tarn), fit profession à la Daurade en 1687 et dom Joseph Vaissète (1685-1756), né à Gaillac, Tarn, resta trois ans dans ce monastère (1710-1713), avant de rejoindre celui de Saint-Germain-des-Prés (Paris).

² Un prieuré dépend d'une abbaye. Il est gouverné par un prieur qui consulte pour toute affaire grave le chapitre conventuel, dont tout moine profès est membre de droit. Dans une abbaye, le prieur claustral remplace l'abbé en titre en son absence.

³ L'église Notre-Dame de la Daurade, ancien sanctuaire paléochrétien, tire son nom de la riche mosaïque qui couvrait ses murs. Elle fut le siège de l'une des plus anciennes paroisses de la ville de Toulouse, avec l'église épiscopale de Saint-Étienne et l'église abbatiale de Saint Sernin, et d'un ancien monastère rattaché, à la fin du XI^e siècle (1077), par l'évêque Isarn, à la puissante abbaye bénédictine clunisienne de Moissac dont elle devint un prieuré. Notre-Dame de la Daurade est à la fois une église prieurale, dépendant du clergé régulier, et une église paroissiale, dépendant du clergé séculier et donc placée sous la tutelle de l'évêque, alors que l'ordre des Bénédictins ne reconnaissait pas son autorité. Sur la Daurade, voir en dernier lieu, Jacqueline Caille, avec la collaboration de Quitterie Cazes, *Sainte Marie « la Daurade » à Toulouse, du sanctuaire paléochrétien au grand prieuré clunisien médiéval*, Paris, CTHS, 2006.

En revanche, le manuscrit de Pierre Barthès⁴, célèbre bourgeois toulousain qui, pour le milieu du XVIII^e siècle, a laissé dans ses *Heures perdues* des témoignages aussi vivants que précieux des événements qu'il a vécus à Toulouse, révèle le profond désaccord qui existe entre les religieux et les paroissiens du quartier de la Daurade.

La transcription des deux textes, complétée par des notes explicatives et un commentaire, suit ci-après.

CHAPITRE DE LA DAURADE, MIS, NOTAIRE DE TOULOUSE, 22 décembre 1754⁵

Attestation de nottorieté⁶ sur tout ce qui s'est passé à l'occasion des cloches qui forment le carrillon⁷

La décision de remplacer les cloches fortement usées par un carillon de 10 cloches, sous la direction de Guillaume Cammas, architecte de la ville de Toulouse, 1752

Comme soit ainsi qu'en l'année 1752, le vénérable chapitre de N.D. de la Daurade, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur de cette/ville de Toulouse ayant pris la résolution de faire refondre certaines des cinq cloches qui étoient dans leur clocher de leur église de la Daurade, depuis près de trois cents ans, ayant été fondues en mil quatre cents soixante-cinq⁸, suivant qu'étoit marqué sur quatre d'icelles, dont le son étoit fort aigre et lesquelles se trouvoient uzées à l'endroit ou frapoint les batans, et les bougles des batans étant aussy extrêmement uzées ; en ce faisant ledit chapitre auroit pareillement résolu d'augmenter le volume et le nombre desdites cloches jusqu'à dix pour en former un carrillon organisé qui peut sonner les hymnes de l'église, en consequence le celérier dudit chapitre se seroit adressé au sieur Cammas⁹, architecte de la ville de Toulouse, homme

⁴ Le récit de la construction du carillon de l'église de la Daurade est relaté dans les *Heures perdues*, de Pierre Barthès, bourgeois toulousain du XVIII^e siècle (1704-vers 1781), dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse (rue du Périgord) : le texte sur le carillon se trouve dans le cahier portant la référence : Ms 702, t. IV, mars 1754-décembre 1759, fol. 5-7, 9-11, 16-17, 19-21, 30-31. Le baron de Rivières l'a présenté à la Société archéologique du Midi de la France, dans sa séance du 28 avril 1885, *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, t 1, 1869-1887, p. 31-32. Nous tenons à remercier Géraud de Lavedan qui nous a communiqué le texte intégral de Pierre Barthès concernant le carillon de la Daurade que le baron de Rivières n'a publié que partiellement.

⁵ Cet acte notarié a été présenté aux Amis des Archives de la Haute-Garonne, lors d'une séance de travail organisée aux Archives de la Haute-Garonne sur le thème des cloches et dirigée par Nicole Andrieu et Louis Latour, le 15 mars 2008 ; voir la *Lettre des Amis*, n° 230, 30 avril 2008, qui donne également une orientation bibliographique campanaire, à laquelle nous renvoyons. Nous tenons à remercier en particulier Nicole Andrieu qui nous a fourni des informations et qui s'est documentée sur les cloches de l'église de Lardenne notamment.

⁶ Dans la transcription, nous avons essayé de respecter l'accentuation adoptée et par le notaire (ou son clerc) et par Pierre Barthès. Mais pour plus de lisibilité, nous ne l'avons pas complètement respectée.

⁷ Archives départementales de la Haute-Garonne, 3 E 13864, fol. 141 v°-148 v°.

⁸ Les cinq cloches ont près de trois cents ans et portent la date de 1465. Cette date correspond au renouveau qui accompagne la fin de la guerre de Cent ans et, à Toulouse, la période de reconstruction, nécessaire après les terribles incendies du milieu du siècle : 1442 et surtout 1463, lequel aurait ravagé les deux tiers de la ville. Pierre Salies, « Le grand incendie de Toulouse de 1463 », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XXX, 1964, p. 131-166 et t. XXXII, 1966, p. 71-86. Si l'église de la Daurade a éprouvé le besoin de se doter de cinq cloches en même temps, on peut penser que le feu ne l'a pas épargnée. D'ailleurs, lors d'un procès, en 1473, soit dix ans plus tard, on voit le prieur de la Daurade dans l'impossibilité de faire la preuve de ses droits, le local abritant les archives ayant été détruit par le « dernier grand incendie qui avait ravagé la ville » : J. Caille, *Sainte-Marie, ouv. cit.*, p. 45.

⁹ Guillaume Cammas (1698-1777), peintre et architecte de la ville de Toulouse. C'est à lui que l'on doit notamment la façade du Capitole. Cet acte notarié nous renseigne bien sur le rôle de l'architecte qui, lors de la construction ou de l'aménagement d'un édifice, doit faire preuve de compétence aussi bien pour l'architecture que pour les peintures, les vitraux et même la tonalité des cloches du carillon. Sa compétence est utilisée non

très expert et très entendu pour cela, par le succès qu'il avait déjà eu aux carrillons du Taur et de Gaillac, par l'avis duquel il fût déterminé de faire refondre les quatre plus petites desdites cinq/cloches, de laisser subsister la cinquième et plus grande, qui formeroit l'ut grave dudit carrillon et de faire jeter neuf autres cloches de proportion relative à cette première cloche pour former ledit carrillon organisé et composé de dix cloches.

Les premiers essais se soldent par un semi-échec, 1753

Le rôle du cellérier¹⁰, qui va chercher la matière première (cuivre et étain) à Bordeaux et s'adresse au fondeur toulousain Amiel lequel « jette » deux cloches moyennes :

À ces fins ledit chapitre s'étant pourvu de matière qu'il fût venir de Bordeaux¹¹ où ledit R[évérénd] P[ère] celérier fut exprès pour en faire l'achat, les sieurs Amiel¹², père et fils, maitres fondeurs de cette ville furent d'abord chargés de la fonte desdites cloches, la deuxième et la troisième desdites cinq, ayant été cassées au clocher dans le mois de mars mil sept cent cinquante-trois, lesdits Amiel fondirent et jettèrent deux cloches moyennes qui réussirent passablement ; mais ayant voulu jeter les grosses, ils les manquèrent par trois fois successivement. Le peu de succès de la fonte desdites cloches manquées, loin de rebuter ledit chapitre, il conçut au contraire le dessein d'augmenter encore le volume, aussy bien que le/nombre desdites cloches pour donner plus d'étendue audit carrillon, en s'adressant néanmoins à des ouvriers plus experts que ledit Amiel pour la fonte des cloches.

Le recours à Jean-Baptiste Chrétienot¹³, fondeur lorrain, pour un projet plus ambitieux de carillon à 15 cloches, 1753-1754

seulement à Toulouse (église du Taur) mais aussi à Gaillac. En 1766, c'est encore lui qui donne son accord pour la cloche du parlement de Toulouse ; voir la note 13.

¹⁰ Dans une abbaye ou un prieuré, le cellérier a toujours été un dignitaire du chapitre, chargé de l'administration des domaines, sorte d'intendant, responsable à l'origine du cellier du monastère où l'on entreposait la dîme. Au XVIII^e siècle, on voit qu'il assume toujours des fonctions de gestion.

¹¹ Bordeaux, ville portuaire par où transitent le cuivre de Hambourg et l'étain anglais.

¹² Amiel a réalisé en particulier une des cloches de l'église du Taur (en 1748) et la cloche dédiée à sainte Colombe dans l'église Sainte-Colombe de Baziège (1765) : Edmond de Rivières, « Recueil d'inscriptions de cloches de nombreuses et diverses provenances », manuscrit conservé par la Société archéologique du Midi de la France, fonds de Rivières (désormais abrégé : Rivières, « cloches », ms cité), p. 28, n° 55 et p. 44, n° 79. En pièce annexe, nous donnons la liste des cloches conservées ou mentionnées dans le département de la Haute-Garonne et enfin décrites par E. de Rivières dans ledit recueil.

¹³ Jean-Baptiste Chrétienot dit Lorrain, résidant à Chaumont (Haute-Marne), où le travail de la métallurgie est bien maîtrisé, est en effet un maître fondeur connu. Il y a eu deux Jean-Baptiste Chrétienot, I et II. Ils ont tous les deux travaillé dans la région : le premier notamment à L'Isle-d'Albigeois (ou L'Isle-sur-Tarn) en 1730, à Baziège en 1732, (Rivières, « cloches », ms cité p. 47, n° 84), à la collégiale de l'Isle-Jourdain (Gers), en 1733 (musée Campanaire) et à Castres en 1734 (fonds Rivières) ; le second, Jean-Baptiste Chrétienot II est venu à Toulouse, en 1754, pour le carillon de la Daurade et en 1766, pour la cloche du parlement de Toulouse, qui avait été fondue en 1584 par Nicolas Poncet, dit Mirepoix : Rivières, « cloches », ms cité, p. 15, n° 29 ; *L'écho de Province*, 26 janvier 1872 ; Edmond de Rivières, *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, Séance du 31 mars, 1885, p. 27, d'après les *Heures perdues* de Pierre Barthès, Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, Ms 704, t. VI, p. 33, 38-39. Le baron de Rivières ne reprend que des extraits du texte de Barthès qui donne un récit beaucoup plus détaillé de la fonte notamment de la grosse cloche dont les préparatifs, la quantité de matière première et les prix sont précisés : 3900 livres dont 1600 pour le maître fondeur. C'est Pierre Barthès qui en a composé le distique. Cette première grosse cloche a été « manquée ». Chrétienot dut recommencer. La nouvelle cloche fut approuvée par Cammas et complétée par trois autres cloches, dont le timbre de l'horloge. Une seule de ces dernières cloches est aujourd'hui conservée (cl. MH). Son inscription rappelle la brièveté de la vie. Voir aussi Léon Germain, « Les fondeurs de cloches lorrains », *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1887, ici p. 14. Rappelons enfin que la cloche de la tour de la Viguerie du palais royal (parlement), pesant 80 à 100 quintaux, avait été fondue en 1527 par Jean Nynart (ou

Et s'étant assuré de l'habileté du sieur Jean Baptiste Chrétienot dit Lorrain, résidant à Chaumont, la ville en Lorraine, il le fit venir à Toulouse et luy commit la fonte desdites cloches : ce fut alors que ledit chapitre ayant fait mieux examiner par ledit Cammas et par ledit Chrétienot la grosse desdites cinq cloches, qu'on avait d'abord résolu de conserver pour faire l'ut grave du carrillon de dix cloches, elle fut trouvée défectueuse, ayant été tournée, comme les autres, à l'endroit où frapoit le batan et la bougle du batan étant presque entièrement uzée, en sorte que ledit chapitre, désirant d'ailleurs de faire faire un carrillon organisé encore plus étendu, jugea nécessaire de faire faire une composition homogène avec la matière neuve et faire fondre le tout ensemble, pour parvenir plus aisément aux tons relatifs, les proportions gardées, et de faire jeter quatorze cloches. En conséquence, la vieille et plus grosse des cinq, qui étoit encore au clocher y fût cassée (ainsy que la quatrième) dans l'année mil sept cent cinquante-trois. Le chapitre augmenta sa provision de la matière jusqu'à près de cent quintaux. Ledit Chrétienot disposa toutes choses pour parvenir à la fonte desdites cloches sur le bord de la rivière de Garonne, dans le jardin du chapitre, qui y fit bâtir un fourneau à réverbère¹⁴ pour fondre ledit métal, tout composé de beau cuivre en rozette de Hambourg et étein fin d'Angleterre.

La fonte de 14 cloches : dans un premier temps, cinq grosses, puis neuf moyennes¹⁵ ; construction des moules dans le jardin des moines le long de la Garonne, 18 mars 1754-22 juin 1754

Et ledit Chrétienot, ayant reçu dudit sieur Cammas les proportions ou règles du diapazon desdites quatorze cloches pour en former le carrillon organisé, il commença le dix-huit de mars de la présente année la construction des moules¹⁶ des cinq plus grosses cloches dudit carrillon, lesquels moules parachevés et secs le 11 dudit mois de may¹⁷, lesdites cinq cloches du carrillon furent par ledit Chrétienot jettées en même temps et tout à la fois, avec succès et parfait réussite. Dès que ces cinq grosses cloches furent déterrées et sorties de place, ledit Chrétienot travailla tout de suite à la construction des moules des neuf moyennes cloches restantes, qui furent également jettées en même temps et tout à la fois, le vingt-deux juin suivant, avec un égal succès et parfaite réussite de toutes neuf. Et il fut déterminé de joindre, à ces quatorze cloches qu'on venoit de fondre et jeter, une des deux qu'avoient jetté lesdits Amiel, pour composer ledit carrillon de quinze cloches. (Et comme du nombre des neuf qu'on venoit de fondre et de jeter, il y en avoit une qui parut n'être pas parfaitement au ton qu'elle devoit avoir, et qu'on crut que la cinquième des vieilles qui avoient resté au clocher, sans y être cassée, pourroit la remplacer, le chapitre l'en fit descendre)¹⁸.

Vynart), fondeur de Revel (Arch. dép. Haute-Garonne, B 21, fol. 621). Le nom de Nynart ne figure pas dans la compilation d'Éric Sutter, *Fondeurs de cloches ayant exercé sur le territoire français depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Société française de Campanologie, 2005.

¹⁴ Fourneau à réverbère : four dans lequel les matériaux sont chauffés indirectement par l'intermédiaire de la voûte qui, portée à haute température, rayonne fortement sur la sole (partie du four sur laquelle on place les produits à traiter).

¹⁵ En réalité, on sait que seules les cinq premières cloches sont de « grosses » cloches ; les neuf suivantes étaient, semble-t-il, des cloches « moyennes ». Mais on peut se demander si les cloches dédiées à sainte Françoise et saint Joseph n'étaient pas de « petites » cloches.

¹⁶ On commençait par creuser des fosses, dans lesquelles les moules étaient fabriqués : noyau ; fausse cloche et chape (pl. 2).

¹⁷ Près de deux mois sont nécessaires au fondeur pour la fabrication des moules.

¹⁸ Les phrases ou membres de phrases placés entre parenthèses, sans doute omis par le scribe, ont été rejetés avec un renvoi à la fin de l'acte notarié.

Finition et transport des cloches à l'intérieur de l'église, juillet-août 1754

Ensuite, il [Chrétienot] travailla aux moutons et ferrements desdites quinze cloches dans le même jardin où ledit chapitre fit construire une forge pour le travail desdits ferrements./ Et ce fait, et les altérations de certaines desdites cloches, qui n'étoient pas parfaitement au ton, ayant été corrigées par ledit Cammas, qui les égalisa d'harmonie et repassa à l'accord, ledit chapitre fit monter toutes les cloches dans le cimetière des Comtes, à la muraille de la clôture, duquel, donnant sur le jardin, il fut fait une brèche. Et dudit cimetière, lesdites cloches furent transportées dans l'église dudit chapitre, qui y fit dresser des échaffaudages pour supporter lesdites cloches, les renger et disposer à pouvoir être bénites.

La bénédiction des cloches, 6 septembre 1754 (pl. 3)

Et le chapitre ayant invité la souveraine cour du parlement d'assister à la cérémonie de la bénédiction desdites cloches, la cour, chambres assemblées, ayant accepté d'honorer, en corps, de sa présence, ladite cérémonie, le sixième de septembre, à deux heures d'après midy, un programme imprimé fut distribué deux jours avant à tous Messieurs du Parlement, aussy bien/qu'aux plus notables parroissiens de la Daurade ; en conséquence la cour s'étant assemblée ledit jour sixième septembre dernier à ladite heure dans la grande salle du cloître dudit chapitre, elle entra, en corps et en très grand nombre de Messieurs les Présidents, Conseillers et gens du Roy, dans l'église, par la porte du cloître précédée et suivie de ses huissiers¹⁹, et se plaça à droite et à gauche dans les bancs de l'église destinés pour les cours, qui étoient préparés pour le parlement et qui avoient été décorés, ainsy que toute l'église et les autels aussy proprement et aussy décentement qu'il avoit été possible audit chapitre. Cette cérémonie de la bénédiction desdites quinze cloches, à laquelle accourut le peuple avec une telle affluance que l'église pleine n'en pouvoit contenir d'avantage, fut des plus augustes et fut tout de suite faite par le/très révérend père dom Charles Chapus, prieur claustral dudit chapitre, assisté des religieux d'iceluy, en ayant reçu la permission et délégation de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, messire François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse²⁰ ; après laquelle bénédiction des cloches, le Te deum fut chanté à grands chœurs de musique.

¹⁹ Certes, tout le parlement de Toulouse a été convié à cette cérémonie mais non les capitouls.

²⁰ La bénédiction des cloches fait partie de la compétence des évêques. L'archevêque de Toulouse, absent, a donné son autorisation et sa « délégation » au prieur claustral de la Daurade. François de Crussol d'Uzès a été archevêque de Toulouse de 1753 à 1758.

Description des seize cloches²¹ montées au clocher, tonalité²², dédicace et inscriptions : un carillon à la gloire des bénédictins mauristes, gommant complètement le culte de Notre-Dame de la Daurade

Ledit chapitre fit ensuite monter et placer dans le clocher toutes lesdites cloches en nombre de seize²³, dont les quatorze²⁴, nouvelement fondues et jettées, sont chacune marquées de deux croix, de la figure de saint Benoit, d'un cachet avec ce mot PAX, entouré d'une couronne d'épines, avec cette inscription, Capitulum Beatæ Mariæ Deauratæ²⁵ et le reste de la dédicace que le chapitre en a faite, avec le nom de l'ouvrier, en ces termes, J. B. Chretienot fecit²⁶.

La première et plus grosse, qui fait l'ut grave du carrillon, étant marquée de la dédicace que ledit chapitre en a faite avec ces lettres DDD. SS [dono dedit, dedicavit Sanctissimæ] Trinitati²⁷. 1754 (pl. 4).

La deuxième qui fait le ré DDD s[anc]to patri Benedicto²⁸. 1754.

La troisième qui fait le mi DDD. s[anc]tæ Scolasticæ. 1754.

La quatrième (qui fait le fa) DDD. s[anc]to Mauro. 1754.

La cinquième, qui fait le sol naturel [DDD.] s[anc]to Placido. 1754.

²¹ Sur les cinq cloches médiévales, on décide dans un premier temps de garder la cinquième qui est la plus grosse, pour le ut grave ; en 1753, Amiel fond la deuxième et la troisième, et rajoute sans doute du métal pour obtenir deux cloches moyennes. Puis il s'attaque à la fabrication des grosses cloches prévues pour le carillon et échoue. Il reste alors dans le clocher trois cloches médiévales : la première, la quatrième et la cinquième (la plus grosse) que l'on souhaitait garder. Mais Chrétienot décide que la grosse cloche est trop usée pour être récupérée et pour s'intégrer harmonieusement au nouveau carillon qui doit comprendre 15 cloches. Elle est cassée, descendue, tout comme la quatrième, et fondue toujours en 1753. Chrétienot doit donc en fabriquer 14, car on va garder l'une des deux cloches jetées par Amiel. L'autre sera fondue. Par ailleurs, sur les neuf cloches moyennes faites par Chrétienot, l'une ne donne pas entièrement satisfaction. On décide alors d'examiner la dernière des cinq vieilles cloches qui avait été gardée (en réalité la première). On la descend, on l'examine ; elle sera conservée mais pour sonner à la volée et elle n'est pas intégrée au carillon. On décide enfin, pour le compléter, de prendre une cloche du petit clocher, qui date de 1710 (pas très ancienne), et de la remplacer par la cloche neuve, qui n'a pas été complètement réussie. C'est cette cloche dédiée à sainte Gertrude qui est encore conservée aujourd'hui dans le clocher de l'église de Lardenne (renseignement fourni par M. Bertrand Ollé). Elle n'a donc jamais fait partie concrètement du carillon.

Au final, il faut monter dans le grand clocher seize cloches : 15 pour le carillon (13 faites par Chrétienot, une par Amiel, la cloche de 1710, qui vient du petit clocher, et une pour sonner à la volée (la seule cloche de 1465 alors conservée).

²² La tonalité de toutes les cloches du carillon de la Daurade est précisée. Il paraît très classique si l'on en juge par les données représentées sur la planche I du *Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques avec leur explication*, t. V des Planches, chapitre sur la « Fonte des cloches », Paris, réédition de l'édition de 1763, 1965.

²³ En réalité, en décembre 1754, comme il est dit dans l'acte quelques lignes plus loin, seules quinze cloches ont été mises en place : celle du petit clocher n'a pas encore été descendue ni transportée dans le grand.

²⁴ Dans le grand clocher, et pour le carillon, seules treize cloches ont été faites par Chrétienot. La quatorzième doit être montée dans le petit clocher.

²⁵ Le chapitre de la Daurade adopte en réalité les armoiries de la congrégation de Saint-Maur : « le mot *pax* dans une couronne d'épines, accompagné en pointe des trois clous de la Passion », d'après Mgr Xavier Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*, Paris, 1890, L. Vivès éd., p. 338. Les armoiries de la Daurade (cf. note 35) sont néanmoins rappelées par l'inscription qui figure sur la cloche médiévale conservée, dédiée à la Vierge.

²⁶ Il n'est pas certain que chaque cloche porte le nom du fondeur. En effet, d'après la description qui suit seule la huitième cloche le mentionne. Par ailleurs, la cloche dédiée à sainte Gertrude et conservée à Lardenne ne semble pas non plus le préciser. M. Bertrand Ollé l'aurait relevé. Encore fallait-il que cette partie de l'inscription soit visible et lisible. Nous tenons à remercier M. Thiercelin qui a bien voulu communiquer à Nicole Andrieu ses clichés sur les cloches de Lardenne.

²⁷ On notera que la Trinité et la Sainte Famille (Jésus, Marie, Joseph) ont certes droit au superlatif (*sanctissimus*).

²⁸ Benoît de Nursie, né à quelque cent kilomètres de Rome. La vie du fondateur de l'ordre et de la règle des Bénédictins (vers 480-vers 547) est connue par le récit qu'en a fait Grégoire le Grand (vers 540-vers 604).

La sixième, qui fait le sol dieze # DDD. S[anc]tissimo] nomini Jesu. 1754 ; et encore au bas cette inscription en vers : ad benedicendum delectandumque sonora / ænea [?] dant trino Benedicti patris alumni²⁹.

La septième qui fait le la DDD. s[anc]to Odiloni. 1754 ; et encore cette inscription aussy en vers : concentus nostri modulus imitantur Olimpi.

La huitième, qui fait le si naturel DDD. s[anc]to Gregorio. 1754, avec cette inscription : Chretienot fecit, Cammasius direxit, bis septem³⁰ capitulum solvit³¹.

La neuvième, qui fait le si bemol ♭-DDD. s[anc]to Bernardo. 1754, avec ces vers : bis septem concors fecit sonus arte sorores³².

La dixième qui fait l'ut aigu naturel DDD S[anc]tissimæ] Virgini Mariæ. 1754, y ayant aussy une image de la Vierge³³.

La onzième qui est aussy des neuves et qui fait l'ut dieze # est une de celles faite par Amiel marquée de ces mots : sit nomen/Domini benedictum. 1753 ; Amiel sans Pax, l'autre faite par Amiel ayant été refondue.

La douzième qui fait le ré DDD. s[anc]tæ Franciscæ.(1754).

La treizième qui fait le mi DDD. s[anc]tissimo] Joseph. 1754.

La quatorzième qui fait le fa DDD. s[anc]to Hugoni. 1754³⁴.

La quinzième qui est l'ancienne des cinq qui étoit cy devant au clocher et la seule qui n'a pas été cassée, comm'est dit cy dessus, est marquée, comm'étoient toutes les autres quatre, de trois médailles représentant l'image de Notre-Dame, tenant le petit Jésus avec trois religieux à genoux de chaque coté et autour de ladite médaille sont ces mots, Sigillum conventus ecclesiæ Sanctæ Mariæ Deauratæ Tolosæ³⁵. L'inscription est en letre gotique,

²⁹ Cette inscription qui évoque les trois élèves (compagnons ou disciples) de saint Benoît, sa sœur, Scholastique, Placide et Maur, correspond davantage aux trois cloches précédentes ?

³⁰ Deux fois sept : quatorze (cloches). Le chiffre 7 est un chiffre sacré, rempli de symboles.

³¹ Cloche importante qui revêt en quelque sorte la signature officielle de l'ensemble du carillon. C'est celle qui est située au milieu du carillon. Elle était aussi certainement bien placée dans le clocher pour être vue.

³² Fait-il allusion aux Muses ?

³³ Seule cloche dotée d'une « image ». Les autres cloches semblent porter « l'image » de saint Benoît ; on ne note aucune représentation du saint patron de la cloche, seulement des inscriptions le plus souvent poétiques, savantes et même pédantes.

³⁴ On constate que la première et plus grosse (ut grave) est dédiée à la Sainte Trinité. La plupart des cloches sont dédiées à des bénédictins, en particulier les quatre grosses cloches (sur cinq) qui sont dédiées à saint Benoît, sa sœur, sainte Scholastique, et ses deux disciples, Maur et Placide. On trouve aussi Odilon (abbé de Cluny, 962-1049), Grégoire le Grand (pape bénédictin de 590 à 604, auteur d'une vie de saint Benoît), saint Hugues (abbé de Cluny aussi, 1024-1109, successeur d'Odilon), et enfin sainte Françoise Romaine qui au XV^e siècle, une fois veuve, a fondé à Rome l'Association des Oblates de Saint-Benoît, sans oublier sainte Gertrude (dédicace de la cloche abandonnée au profit du petit clocher), sans doute Gertrude d'Eisleben (Haute-Saxe), qui est rentrée à cinq ans, dans un couvent de bénédictines, dont elle devenue abbesse, XIII^e- XIV^e siècle). Sur 14 cloches fondues, 9 sont dédiées à des cultes bénédictins. Quoique patronne de Notre-Dame de la Daurade, la Vierge n'est dotée que de la dixième cloche ; la treizième cloche est dédiée à saint Joseph ; et le nom de Jésus est associé à la sixième, alors que la cloche fondue par Amiel porte l'inscription classique *Sit nomen Domini benedictum*, tout comme la cloche de 1710, qui vient du petit clocher. Il faut signaler la dédicace à saint Bernard (1091-1153), souvent associé à saint Benoît ; fondateur de l'ordre des Cisterciens, il a en effet adopté la règle de saint Benoît réformée.

Quelques dédicaces sont accompagnées d'inscriptions poétiques et savantes, quelquefois sous forme de distique, pas toujours faciles à traduire, qui évoquent les sons et rythmes mélodieux, harmonieux et apaisants (*sonus concors, agmina christiadum*) émis par ces *sonora æna*, cloches d'airain (bronze, alliage à base de cuivre), comme on le constate aussi dans le texte du carton d'invitation, où le religieux est mêlé à des invocations païennes, avec des références à la mythologie (Olympe), contrairement aux inscriptions que portent les cloches plus anciennes.

³⁵ Quel contraste avec le décor et les dédicaces des cloches précédemment décrites ! Les cinq cloches de 1465 étaient semblables et toutes dédiées à la Vierge, patronne de l'église et de l'abbaye. D'après l'*Armorial de France*, le sceau de la Daurade représentait « le couvent de Notre-Dame de sable, tenant entre ses bras le petit Jésus de même, coupé d'azur à un coq d'or couronné de même ». Les Bénédictins mauristes ont bien oublié le

comm'étoient celles des autres quatre, et celle-cy est en ces mots, Ave Maria gratia plena, dominus tecum, avec une croix de suite ; laquelle dite cloche ancienne avoit été descendue, (comme a été cy devant dit), pour l'adapter et mettre en rang utile audit carrillon, mais à cause de sa dissonence et différence/d'harmonie d'avec les neuves, elle a été destinée pour être mise en volée et servir à sonner les offices pendant le Carême, suivant les anciens uzages.

Enfin la seizième cloche, qui est une des quatorze cloches neuves faite par ledit Chrétienot au même temps que les autres, n'ayant pû avoir rang utile audit carrillon, a été destinée pour être mise au petit clocher pour sonner aux fêtes solennelles, et qui est marquée DDD. sanctæ Gertrudi. 1754, avec cette inscription en vers, Agmina christiadum venite et reddite vota.

Et il a été déterminé que la plus grosse du petit clocher sera transportée au grand pour y être employée audit carrillon et faire le sol aigû, laquelle est marquée de cette inscription : Sit nomen Domini benedictum, anno 1710. M. I. Fages fecit³⁶.

Et ainsy se trouvent existantes dans ledit grand clocher lesdites seize cloches, dont quatorze forment le carrillon organisé que l'on entend déjà tous les jours avec satisfaction sonner les/hymnes et chants de l'église et qui sera composé de quinze lorsque celle du petit clocher, qui doit faire le sol aigu, comm'a été cy devant dit, sera transportée dans le grand, comme a été déterminé et aussy cy devant dit.

L'acte de notoriété et la liste des témoins

C'est pourquoy et pour ce dessus, maintenant notoire et connu de toute la ville, soit d'éternelle mémoire et ne puisse être ignoré d'aucuns à l'avenir, et moins encore que ledit chapitre a fait de ses propres deniers l'entière dépençe³⁷, le Révérend Père dom Joseph Ligarie, celérier dudit chapitre comparant devant nous notaire à Toulouse soussigné, l'a voulu rapporter et en faire retenir acte en présence des témoins bas nommés, tous instruits de la vérité des faits cy dessus rapportés et en a requis ledit présent acte en forme d'attestation de notoriété publique.

Concédé,/ fait, passé et recitté à Toulouse, dans la grande salle du monastère dudit chapitre l'an mil sept cent cinquante quatre et le vingt-deuxième jour du mois de décembre après midy, en présence de noble Etienne Desclaux, ancien capitoul, des sieurs Pierre Ferradou aîné, et Jean-Jacques Deschamps, marchands de fer ouvré, du sieur Jean-Francois Lacoste, maitre écrivain, des sieurs Pierre Toulza et Pierre Borie, maitres potiers d'éteîn, du sieur Jean-Baptiste Lafon, maitre fondeur de la grande fonte, du sieur Blaise Dousset, trafiquant, tous habitants de Toulouse et dans la paroisse de la Daurade, du sieur Pierre Caténac, praticien de ladite ville, et autres parroissiens de la Daurade soussignés avec le Révérend Père Ligarie, celérier et nous notaire.

Suivent les signatures d'une vingtaine de témoins : ceux qui sont cités dans l'acte, des marchands, anciens capitouls, J.-H. Guillemette, avocat et imprimeur.

sceau d'origine du couvent de la Daurade et écarté le culte de la Vierge, présente seulement sur la dixième cloche. Le sceau primitif du couvent de la Daurade n'apparaît que sur la cloche médiévale certes conservée, mais qui en définitive ne fera pas partie du carillon. Elle ne servira en effet qu'à sonner les offices pendant le Carême. Les moines n'ont donc retenu que les armoiries de l'Ordre.

³⁶ Fages a fait aussi, en 1705, une cloche pour l'église Saint-Sernin de Toulouse et, en 1706, une cloche pour la cathédrale de Rieux. Rivières, « Cloches », ms cité, p. 26, n° 50 et p. 86, n° 144.

³⁷ Malheureusement, on n'en connaît pas le prix.

(p. 5) 11 mai 1754

Chapitre et paroissiens de la Daurade³⁹

Sur le dessein conçu par monsieur Cammas, peintre de la ville, et insinué à messieurs les Bénédictins⁴⁰, à l'effet de mettre leurs cloches en carrillon ad instar de celluy du Taur qu'il a formé luy même, ces moines, sans consulter personne de la paroisse, se croyant sans doute les maitres légitimes des cloches, les firent rompre et n'en laissèrent qu'une pour servir à l'appel de l'office divin⁴¹, le glas ayant cessé pendant près de six mois au grand regret de tout le monde⁴².

(p. 6)

L'échec d'Amiel et le recours à Chrétienot

Voulant donc mettre leur projet à exécution, ils s'accordèrent avec un fondeur de la ville, qui après avoir deux fois de suite manqué les deux grosses, ils furent obligés de suspendre l'ouvrage et de faire venir un fondeur étranger, lorrain d'origine, ouvrier excellent comme il a paru, appelé CHRETIENNOT.

Fabrication des cinq grosses cloches, 11 mai 1754

Tout étant donc prêt dans l'atelier dressé dans le jardin des moines, et les moules au nombre de cinq rangés de suite au dessous du fourneau, le samedi 11^e de ce mois, à 6 heures du soir, avec une pluie épouvantable, les moines s'étant disposés à une procession pour implorer l'assistance divine sur la réussite de l'ouvrage, descendirent dans le jardin malgré le mauvais tems, et virent avec admiration ce fondeur intrépide fondre cinq cloches d'un seul jet réussir à merveilles, les déterrer le lendemain à l'aspect d'une multitude infinie qui prêta volontiers la main pour les exposer à la vue de tous (pl. 5).

(p. 6-7)

Description des cinq grosses cloches

Ces cloches dont la plus grosse pèse à ce que l'on dit 45 quintaux, et les autres à proportion, sont marquées aux armes des moines et inscrites des noms des saints de leur ordre et de l'époque de leur dernier chapitre, ainsy la plus grosse a pour légende sur le haut :

Capitulum Beatae Mariæ Deauratæ 1754, et au dessous, Sanctissimæ Trinitati.

La seconde est dédiée à S^t Benoît avec ces mots : Sancto Benedicto, et sur le haut, Capitulum, comme à toutes.

La 3^{ème} est dédiée à S^t Maur, avec ces mots : Sancto Mauro.

La quatrième, à S^t Placide, avec ces mots : Sancto Placido.

³⁸ Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse, Ms 702, mars 1754 - décembre 1759. Voir note 4. Pierre Barthès était maître répétiteur au collège de l'Esquile de Toulouse. E. Lamouzèle, *Toulouse au XVIII^e siècle, d'après « Les Heures perdues » de Pierre Barthès*, Toulouse, 1914. E. Lamouzèle ne donne que des extraits du manuscrit de Pierre Barthès qui n'a été que moyennement apprécié à la fin du XIX^e siècle, si l'on en croit le baron de Rivières qui écrit que « M. Lapière [Eugène Lapière, 1834-1923, notamment bibliothécaire de la ville de Toulouse] dit que le manuscrit de Barthès, malgré sa longueur et les détails oiseux qui en rendent la lecture monotone, présenterait un grand intérêt à être publié *in extenso* et accompagné de notes, car on y voit prise sur le fait jour par jour, pendant près d'un demi-siècle, la vie de la population toulousaine, il y a cent ans. »

³⁹ Pour une meilleure compréhension du texte, nous avons mis, dans certains cas, une accentuation qui ne se trouve nullement dans le manuscrit de Barthès.

⁴⁰ L'architecte Guillaume Cammas a, semble-t-il, influencé les moines mauristes de la Daurade. L'évocation du carillon de l'église du Taur qu'il venait de faire ne pouvait que susciter chez eux curiosité et surtout envie.

⁴¹ En effet, la première des anciennes cloches sera conservée pour sonner à la volée.

⁴² Pointe déjà l'hostilité des paroissiens.

Et la cinquième à sainte Scholastique⁴³.

Ces cloches, aussy belles qu'on puisse le désirer, ont fait l'admiration de tous ceux qui les ont veues, et l'ouvrier qui à l'heure que j'écris se dispose à fondre les neuf autres avec le timbre de l'horloge fait espérer une égalle réussite tout à la fois comme les autres⁴⁴.

(p. 11)

Fonte des autres cloches, 22 juin 1754

Les paroissiens rejettent ces nouvelles cloches et réclament le rétablissement des anciennes⁴⁵

Le samedi 22^e de ce mois, à neuf heures du matin, le temps étant extrêmement beau, ce fondeur lorrain dont j'ay déjà parlé cy dessus, ses moules et sa matière étant dans les dispositions requises au même lieu, dans le jardin de la Daurade, jetta le reste des cloches p[ou]r former le carrillon résolu par les moines. Elle réussirent parfaitement bien, au nombre de dix⁴⁶, y compris le timbre de l'horloge, à l'aspect d'une infinité de personnes de toute condition, généralement ravies d'admiration de voir 10 cloches d'un seul jet réussir de cette façon, sans que rien ait failli à aucune d'icelles, et ce qui est de plus surprenant, les tons marqués pour chacune s'y trouver dans une consonance parfaite. Malgré cette beauté et cette excellente réussite, elles ont été proscrites et rejetées en entier par les habitans de la paroisse qui demandent avec instance et par des sommation réitérées le rétablissement des anciennes ainsy que toutes les autres choses dont on croit détempteurs mes[sieu]rs les Bénédictins qui ont déjà chanté la palinodie : Il faut s'accomoder.

(p. 16-17)

Cloches montées et placées dans l'église, 23-24 août 1754

Les 23^e de ce mois et le lendemain 24^e, les cloches pour le carrillon de la Daurade, au nombre de 15, ayant été fondues comme j'ay dit et décrit cy dessus, furent tirées et élevées du jardin de ces moines, et montées par de grues et autres machines dans le cimetière des Comtes, une partie de la muraille ayant été démolie p[ou]r en faciliter l'issue. Ce travail, pour la réussite duquel on appréhendoit beaucoup, se fit avec des dispositions très solides et une aissance inimitable, par les soins et la conduite du s[ieu]r Gairal⁴⁷, m[âtr]e charpentier de cette ville, homme versé dans son art et d'une expérience consommée.

(p. 19-21)

Bénédition des cloches et programme d'invitation faite au parlement (avec la traduction), 6 septembre 1754

La cérémonie (pl. 6)

Le 6^e de ce mois, après midy, les cloches ayant été montées comme j'ay dit et suspendues en quarré au milieu de l'église, une estrade en bois ayant été pratiquée pour les mettre à hauteur d'appuy pour leur donner la bénédiction avec plus de facilité, le R.P. dom Chapus, prieur claustral de l'abbaye, fit la cérémonie de les bénir en présence de tout le parlement en corps invité la veille par un programme circulaire envoyé à chacun de ces mess[sieu]rs, ce qui servit

⁴³ On constate que le texte de Pierre Barthès ne correspond pas tout à fait avec les données de l'acte de notoriété. Les cinq dédicaces sont les mêmes mais pas dans le même ordre. Dans l'acte notarié, la cloche dédiée à la sœur de saint Benoît est citée après celle dédiée à son frère.

⁴⁴ Pierre Barthès insiste sur le spectacle offert aux Toulousains venus nombreux, malgré la « pluie épouvantable », assister à la fonte de ces cinq grosses cloches. Il traduit aussi la grande admiration des Toulousains pour le savoir-faire de ce maître fondeur particulièrement compétent, habile, adroit et même téméraire (*improbus*).

⁴⁵ Les protestations et les manifestations hostiles des paroissiens à l'égard de ce nouveau carillon sont absentes, bien sûr, de l'acte de notoriété.

⁴⁶ Barthès se trompe. Chrétienot n'a fondu que neuf cloches, lors de la seconde opération.

⁴⁷ Barthès insiste bien sur le professionnalisme et la qualité du travail des artisans.

aussy de billet d'entrée à ce qui en obtinrent pour assister à une action telle qu'on n'avoit plus veu dans Toulouse, soit p[a]r la quantité de cloches, au nombre de 15, soit pour la présence des personnes respectables qu'on avoit invitées, soit aussy p[a]r l'affluence extraordinaire qui y étoit.

Programme d'invitation faite au parlement :

Augustissimo Senatui Tolosano,
Capitulum Beatæ Mariæ Deauratæ addictissimum
Patres conscripti,
Dignitate amplissimi pietate spectatissimi
Benevolencia desideratissimi
Per manus vestras, Deo optimo maximo,
Almæ Deiparæ⁴⁸, Cœlitibusque aliis postulat
optat et ambit.
Dare, Dicare, Devovere
Ænea concentibus modulata supremis melos⁴⁹
edentia ora
Pio nec non obsequentissimo favens annuens
voto
Adesse dignabitur et præesse
insignis Senatorius ordo.
Anno salutis MDCCLIV,
Die sexta mensis septembris, hora secunda
pomeridiana.

Traduction donnée par Pierre Barthès⁵⁰

À l'auguste Parlement de Toulouse, Messieurs ou pères conscrits très grands en dignité, remarquables par la piété, et dont la bienveillance est digne du choix de tout le monde.

Le très soumis et très dévoué chapitre de Notre-Dame de la Daurade souhaite, désire et recherche avec ardeur de consacrer, dédier et dévouer par vos mains au Seigneur Dieu très grand et très bon, à la Vierge Marie et aux autres habitants du royaume céleste ces bouches d'airain [les cloches] cadancées sur les tons les plus harmonieux pour chanter des hymnes avec mélodie. Le très illustre ordre des sénateurs daignera s'il luy plait en se rendant aux vœux, et pieux et soumis, assister à cette cérémonie et y tenir la première place, l'an du salut 1754, le 6^e 7^{bre} à deux de l'après midy.

(p. 30-31)

Cloches montées dans le clocher par le charpentier Gayral, puis sonnées par le jeune Diusayde, septembre 1754

Gairal, charpentier susnommé, ayant disposé toutes choses avec toutes les précautions possibles pour monter sans danger ces pièces risquées dans la tour de la Daurade p[ou]r le carrillon prémédité, on les tira de l'église sur une machine à rouleaux et on les transporta à force de bras à la place de la Daurade justement au pied de la tour, d'où par le moyen des grues disposées

⁴⁸ Désigne la Vierge.

⁴⁹ On retrouve dans les inscriptions sous forme de distiques, qui figurent sur les cloches, le même vocabulaire : *æneus, concentus, modulus*.

⁵⁰ Pierre Barthès, maître répétiteur au collège de l'Esquile, est un homme cultivé, connaissant ses classiques, capable de traduire ce latin « pompeux » et savant et lui aussi de composer un texte en latin sous forme de distique, comme l'inscription qu'il a donnée pour la grosse cloche du parlement en 1766, où il fait « parler la pièce relativement à la justice » : *Heures perdues*, Ms 704, déjà cité, p. 34.

*dans une cage en saillie aux fenêtres d'en haut, on les éleva perpendiculairement jusques à la galerie de l'horloge et on les introduisit par la fenêtre de la montre pour les metre à la place qui convenoit à chacune à dessein de former le carillon que l'on peut entendre tous les jours et qui fait l'admiration des habitans et des étrangers*⁵¹.

Ce carillon dirigé par le s[ieu]r Cammas, peintre et fameux architecte de cette ville, et disposé dans toutes les règles de la gamme méthodique et harmonieuse, mérite d'être veu p[ou]r l'arrangement des machines de la sonnerie, que p[ou]r la dextérité d'un nommé Diüsayde [écrit, Diüsayde], jeune homme qui les fait aller et qui sonne aux heures réglées.

Omnia vincit labor improbus.

COMMENTAIRE

Des données techniques précieuses mais pas de prix⁵²

Les matières premières

Le père cellérier se rend à Bordeaux pour se procurer le cuivre et l'étain nécessaires et dont on connaît la provenance (Hambourg pour le cuivre, l'Angleterre pour l'étain). Mais ni le prix, ni le poids, ni le mode de transport ne sont précisés. Quand le chapitre décide de passer commande pour un carillon doté de 15 cloches et non plus de 10, le père cellérier fait l'acquisition de 100 quintaux de matière première, pour compléter le cuivre et l'étain, qui avaient été acquis dans un premier temps, et le métal obtenu par la fusion des cloches anciennes (quatre)⁵³. Pense-t-il, avec 100 quintaux, pouvoir obtenir les cinq cloches moyennes supplémentaires, pesant chacune environ 20 quintaux, alors que, selon Pierre Barthès, la première et grosse cloche du carillon (dédiée à la Trinité) pèse 45 quintaux, et « les autres à proportion ».

Mais que représente un quintal ? Si l'on en croit le bourgeois toulousain, ce poids n'est pas excessif : la cloche du parlement de 1584 pesait d'après lui 200 quintaux (pour un diamètre de 10 pouces). Fondue en 1766 par Chrétienot, elle a permis de fabriquer une nouvelle grosse cloche pour le palais (elle-même fondue sans doute à la Révolution)⁵⁴.

Le lieu et la technique de fabrication

Pour des raisons évidentes, l'opération se fait à proximité de l'édifice qui doit recevoir la (ou les) cloche(s) : dans le jardin du monastère de la Daurade, le long de la Garonne, pour le carillon présenté dans cette étude ; dans le fossé de la ville, au pied de la tour [de l'ancien château Narbonnais], pour les cloches du parlement en 1766. Cependant, quand l'espace proche n'est pas assez grand, on n'hésite pas à choisir des sites plus éloignés. C'est ainsi qu'en 1584, selon Pierre

⁵¹ L'acte de notoriété et le manuscrit de P. Barthès sont d'accord pour apprécier la qualité et l'harmonie de ce carillon qui fait l'admiration de tous. P. Barthès donne une description intéressante de la technique utilisée pour monter les cloches dans le clocher.

⁵² On se reportera au « Procédé de fabrication d'une cloche », fourni aux Amis des Archives de la Haute-Garonne par Gilbert Imbert, d'après Béatrice Kasbarian-Bricout, « Cloches, clochettes et carillons », *Généalogie Magazine*, n° 98, octobre 1991. Voir aussi, Hervé Destrès, « Les cloches, de la fabrication à la bénédiction », *Chroniques d'art sacré*, n° 46, 1996, p. 5-9 et Jean Ringue, « Fiche technique, l'entretien des cloches », *Idem*, p. 16-17.

⁵³ Amiel a utilisé deux cloches anciennes pour en fabriquer deux neuves moyennes, dont une ne fut pas conservée mais fondue de nouveau.

⁵⁴ P. Barthès, Ms 704, déjà cité, p. 33 ; E. de Rivières, *Bulletin SAMF*, vol. 1, séance du 31 mars 1885, déjà cité, p. 27.

Barthès, la grosse cloche du parlement fut « jetée » (fondue) dans une grange devant l'église des Cordeliers (rue des Lois, 1 km environ du palais) et qu'en 1773, les cloches de la Dalbade furent fondues, semble-t-il, sur le site peu éloigné du couvent des Jacobins ; les abords immédiats de l'église de la Dalbade ne permettant pas, bien sûr, de procéder à une telle opération⁵⁵.

Il en faut en effet de la place pour la fonte de cinq grosses cloches » qui nécessite, au préalable, de creuser une fosse et de fabriquer pour chaque cloche les moules nécessaires (noyau, fausse cloche, chape). Opération qui s'est prolongée pendant plus d'un mois, si bien que les cinq grosses cloches sont jetées en même temps, par « l'intrépide » fondeur, tandis que le métal a été fondu dans le fourneau à réverbère qui avait été bâti à cet effet. Il faut aussi beaucoup de bois et de charbon pour faire chauffer le four, sécher les moules et faire fondre tout le métal, précise Pierre Barthès dans son récit sur la fonte de la grosse cloche du parlement, en 1766⁵⁶. Cette opération délicate n'est pas toujours couronnée de succès. Les échecs sont nombreux : Amiel, le fondeur toulousain qui s'est vu confier la fabrication du carillon de la Daurade, est remercié après trois tentatives malheureuses. Chrétienot, lui-même, en 1766, « manqua »⁵⁷ une première fois la refonte de la grosse cloche du parlement, au grand étonnement des personnes présentes et du fondeur lui-même, et dut la jeter une seconde fois, « les précautions et les assurances » ayant été « bien ménagées ». En revanche, les quatorze cloches du carillon de la Daurade furent fondues, en deux fois, mais « d'un seul jet » et réussies « à merveille ».

Une fois refroidies, le lendemain, les cloches sont déterrées, dégagées de leurs moules puis complétées de « moutons et ferrements », pour lesquels une forge est même construite dans le jardin du monastère de la Daurade. Puis elles sont nettoyées, les imperfections corrigées et la tonalité éprouvée. En diminuant l'épaisseur de la cloche soit dans sa partie moyenne soit sur les bords, on peut modifier la qualité sonore, baisser ou élever le son, travail qui est confié à l'architecte Guillaume Cammas, lui qui, dès le début, a donné à Chrétienot « les proportions ou règles du diapason ».

On ne connaît malheureusement pas le montant des sommes à payer pour la fabrication du carillon de la Daurade ; le père cellérier se contentant de préciser que le chapitre de la Daurade « a fait de ses propres deniers l'entière dépense », pour bien montrer que les paroissiens n'ont pas été, directement au moins, sollicités financièrement. Mais l'on sait par ailleurs que les frais pour la seule grosse cloche du parlement, en 1766, se sont élevés à 3 900 livres dont 1 600 pour le maître fondeur Chrétienot⁵⁸ ; alors qu'il n'y a pas eu achat de métal, qui a été récupéré par la fusion de la cloche précédemment fêlée. Le carillon de la Daurade a certainement entraîné une grosse dépense qui explique et la discrétion des moines et le mécontentement des paroissiens !

Les prières des moines, les réactions et la participation du public

Dans ces conditions, les Toulousains sont venus nombreux assister à la fonte d'une ou de plusieurs cloches, offrant un spectacle rare, coloré, merveilleux, et même interactif, comme le souligne surtout Pierre Barthès. Prières et processions accompagnent le travail et les efforts. Le 11 mai

⁵⁵ Il est préférable de choisir un site entouré d'un enclos, comme un monastère ou un couvent, sinon toutes « les choses nécessaires » doivent être « mises à l'abri du mauvais temps » et des « tracasseries du peuple » : Ms 704, déjà cité, p. 33.

⁵⁶ « Et l'on sera surpris surtout de l'énorme quantité de bois et de charbon pour fondre 200 ou 240 quintaux d'airain ou pour sécher les moules. Premièrement 120 saches de charbon et 40 pagelles de bois rond, 2 mille tuilles foraines pour le moule et les arceaux du fourneau, 7 mille tuilles violettes, 100 tombereaux de terre grasse, 3 quintaux de fil de fer ou archal, un quintal ou environ de cordeaux ou ficelle », bourre, chanvre, cire, suif et autres matériaux et fournitures nécessaires. Ms 704, déjà cité, p. 33-34.

⁵⁷ *Idem*, « Elle resta faite pendant 3 minutes, mais le terrain s'étant affaissé d'environ 3 pouces du côté de la tour, le noyau (premier moule) suivit, la chemise demeura à sa place, de façon que s'étant faite une ouverture entre le noyau et la partie qui la couvroit, la matière s'écoula dans la terre, et la cloche demeura imparfaite... »

⁵⁸ À titre de comparaison, le maître-autel et le tabernacle en marbre de la chapelle Saint-Jean du grand prieuré de Toulouse coûtent, en 1754, 1 800 livres : Arch. dép. Haute-Garonne, fonds de Malte, H 607. On peut donc supposer que le carillon de la Daurade a coûté très cher.

1754, sous une pluie épouvantable, les moines de la Daurade « s'étant disposés à une procession pour implorer l'assistance divine » assistent à l'opération. Il en sera de même, en 1766, pour les prêtres de Saint-Michel (église proche du palais, aujourd'hui quartier Saint-Michel) qui s'étaient « rendus en procession » jusqu'à la tour du château Narbonnais, « après avoir béni la matière et imploré le secours du ciel », lorsque la grosse cloche du parlement a été refondue pour la seconde fois, après une première tentative « manquée ». Quant au public, il manifeste son émerveillement et n'hésite pas à « prêter volontiers » la main pour aider à exposer à la vue de tous les cinq grosses cloches du carillon que Chrétienot vient de « déterrer » et de sortir de leur moules.

Des artisans habiles et intrépides : architecte, fondeur, charpentier, sonneur

Pierre Barthès ne tarit pas d'éloges sur les artisans qui ont participé à la fabrication du carillon de la Daurade : l'architecte, qui a su motiver les moines de la Daurade et qui se montre capable aussi de donner les règles de « la gamme méthodique et harmonieuse » pour la tonalité des cloches ; le maître fondeur déjà évoqué, mais aussi le charpentier chargé, dans un premier temps, de monter l'ensemble des cloches du jardin du monastère, situé en contre-bas sur les bords de la Garonne, à l'intérieur de l'église, en passant par le cimetière des Comtes, dont il faut mutiler la clôture ; et dans un deuxième temps, après la bénédiction, de transporter, sur une machine à rouleaux, les quinze cloches, de l'église à la place de la Daurade puis, à l'aide de grues et d'une cage, de les monter le long du clocher « pour les mettre à la place qui convenait à chacune, à dessein de former le carillon », que le jeune Dieuzayde se charge de faire « aller » et de sonner « aux heures réglées ». L'acte de notoriété permet de découvrir aussi les noms d'experts, témoins appelés à cautionner la fabrication : les marchands potiers d'étain, Pierre Toulza et Pierre Borie et surtout Jean-Baptiste Lafon, maître fondeur de la grande fonte de Toulouse, qui, quelques années plus tard, en octobre 1773, coulera, avec l'aide de « deux Espagnols de la ville de Saragosse » la grosse cloche de l'église de la Dalbade⁵⁹.

Un carillon bénédictin et savant mais ni paroissial ni populaire : un litige entre moines et paroissiens

Les paroissiens apprécient peut-être la dextérité et la compétence du maître fondeur, la beauté et la qualité des cloches ; ils n'en restent pas moins profondément hostiles à ce carillon qu'ils n'ont pas souhaité et qui a été décidé, sans leur avis et sans leur accord, par les seuls moines « se croyant sans doute les maîtres légitimes des cloches ». Manifestement un conflit existe entre le monastère et la paroisse, qui rejette totalement ces nouvelles cloches et demande avec insistance et « par des sommations réitérées le rétablissement des anciennes ainsy que toutes les autres choses dont on croit détempteurs messieurs les Bénédictins qui ont déjà chanté la palinodie : *il faut s'accomoder.* » Les paroissiens de la Daurade, qui n'ont pas entendu sonner le glas pendant six mois, ne peuvent oublier les cinq cloches qui résonnaient dans le ciel toulousain depuis trois siècles et qui étaient toutes dédiées à la Vierge, sainte patronne de l'abbaye et de son église, même si l'autel de la paroisse était dédié à saint Michel⁶⁰. Ce carillon tout neuf à la gloire des Bénédictins honore des saints qui n'avaient aucune signification pour les Toulousains. En outre, les moines mauristes sont des intellectuels qui n'ont pas besoin d'images mais préfèrent des citations latines, savantes et même pédantes. C'est donc un véritable affront pour les Toulousains qui, depuis longtemps (XVI^e siècle ?)⁶¹, vénèrent la statue de la Vierge noire, aux multiples pouvoirs. On l'appelait la Vierge de

⁵⁹ *Heures perdues*, t. VII, p. 6 ; E. de Rivières, séance du 15 décembre 1885, *Bulletin SAMF*, t. 1, p. 17.

⁶⁰ *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, Notice sur la Daurade par le chanoine Étienne Delaruelle.

⁶¹ Aux Arch. dép. Haute-Garonne, un registre contient l'inventaire des reliques de la confrérie de la « Conception de Notre-Dame », en 1570 et 1627, 102 H 284. Cette confrérie, qui ne porte pas encore le nom de l'Immaculée Conception (pas avant le XVIII^e siècle), avait sans doute en 1570, comme de nombreuses confréries, été instituée depuis peu.

Bonnes-Couches : on l'implorait donc pour l'heureuse délivrance lors des accouchements, mais aussi pour la fertilité des champs, comme pour la fécondité des femmes et enfin contre la sécheresse⁶². Il existait d'ailleurs à la Daurade (1754) une puissante « archiconfrérie de la Conception de Notre-Dame », érigée sous l'invocation de « l'Immaculée Conception de la Vierge »⁶³ ; et, chaque année, le 8 décembre, l'église de la Daurade de Toulouse honore toujours cette fête⁶⁴. Mais dès le XVI^e siècle, semble-t-il, alors que les moines mauristes n'étaient pas encore bien sûr présents à Toulouse, les moines bénédictins de la Daurade n'approuvaient guère la dévotion des Toulousains pour cette statue⁶⁵.

Le contentieux entre les paroissiens de la Daurade, soutenus sans doute par leur curé (un séculier), d'ailleurs jamais cité, ni dans l'acte de notoriété ni par le bourgeois toulousain, et qui considèrent l'église de la Daurade comme une église paroissiale, et les moines mauristes (des réguliers) qui l'utilisent comme église prieurale, ne date pas, à Toulouse, comme ailleurs, du milieu du XVIII^e siècle. Il est bien décrit dans les ouvrages publiés cent ans plus tôt par le chapelain-recteur (curé) de la Daurade, Jean de Chabanel⁶⁶. L'absence d'ailleurs de l'archevêque de Toulouse - bien que la bénédiction des cloches dans les églises paroissiales entre officiellement dans sa compétence pastorale - est à cet égard significative. Mgr de Crussol d'Uzès a donné sa permission et sa délégation au prieur claustral, ne pouvant en réalité agir autrement, puisque l'ordre des Bénédictins ne reconnaît pas son autorité.

La fin du carillon de la Daurade

Même si une foule nombreuse, étonnée par « une action telle qu'on n'en avoit plus vu dans Toulouse »⁶⁷ assiste à la bénédiction⁶⁸, alors que seuls les parlementaires, mais pas les capitouls, et les plus notables paroissiens, dont certains certes pouvaient être capitouls, ont reçu un carton d'invitation, même si tout le monde apprécie l'harmonie du « carillon organisé que l'on entend déjà tous les jours avec satisfaction sonner les hymnes et chants de l'église » (acte de notoriété), ainsi que la dextérité du sonneur qui « tous les jours fait aller les cloches » et « qui fait l'admiration » des habitants et des étrangers (Barthès), le contentieux est bien réel. Sinon comment expliquer un tel acte de notoriété passé le 22 décembre 1754 ? Les moines mauristes devaient se justifier.

⁶² On ne peut s'empêcher de penser aux vertus de certaines Vénus préhistoriques. Pendant la Révolution (3 octobre 1794), l'église de la Daurade fut fermée et la statue transportée au musée ; devant l'insistance des Toulousains, le culte fut autorisé et toléré dès 1795. Cependant en mai 1799, la statue, déshabillée, est brûlée. Le 14 juin 1807, une copie fidèle, réalisée par le sculpteur Ajon, est présentée au peuple lors d'une procession : E. Rémond, « Notre-Dame de la Daurade », *Sanctuaires et pèlerinage*, n° 38, XI, 1965, p. 18 ; Sophie Cassagnes-Brouquet, *Vierges noires, regard et fascination*, Rodez, éditions du Rouergue, 1990, p. 156, 216-217, 255-257.

⁶³ *Heures perdues*, Ms 702, déjà cité, p. 9-11.

⁶⁴ Les Archives paroissiales de la Daurade conservent un registre de la confrérie de l'Immaculée Conception, que nous n'avons pu consulter. Aux Arch. dép. Haute-Garonne, un registre contient l'inventaire des reliques de la confrérie de la « Conception de Notre-Dame », en 1570 et 1627, 102 H 284.

⁶⁵ En 1570, les Toulousains se sont plaints auprès des capitouls de la ville, car les moines et prêtres faisaient descendre et porter l'image de la Vierge « par portefais, gens laïcs et de vile condition redondant à une irreverence et mauvais exemple ». Les capitouls obtinrent l'accord de l'archevêque Georges d'Armagnac (1562-1577) qui rendit un jugement pour obliger « les religieux et prestres de eulx mesmes monter et descendre lad. image quant ainsin conviendrait fere, ledit jugement enregistré en la maison de ville et depuis gardé, suivy et observé » : *Histoire de Languedoc, Preuves*, Toulouse, éd. Privat, 1889, t. 12, col. 919 ; document cité par J. Caille, *Sainte-Marie, ouv. cité*, p. 23.

⁶⁶ J. Caille, *Sainte-Marie, ouv. cité*, p. 18-20.

⁶⁷ *Heures perdues*, Ms 702, déjà cité, p. 19. Tout est extraordinaire : le nombre de cloches, les personnes respectables présentes et l'affluence.

⁶⁸ « ...bénédiction desdites quinze cloches, à laquelle accourut le peuple avec une telle affluence que l'église pleine n'en pouvoit contenir d'avantage » dit l'acte de notoriété, et Pierre Barthès confirme « l'affluence extraordinaire qui y étoit ».

La colère des paroissiens de la Daurade et de l'ensemble des Toulousains ne devait que grandir par la suite. Ils allaient se voir encore imposer, en 1758-1759, un autel en marbre à la Romaine⁶⁹, tandis qu'en 1761, soit six ans plus tard, commence la démolition de la belle église paléochrétienne de la Daurade, et que les cloches du carillon sont descendues fin juillet 1763, pour être « enfermées dans la chapelle Sainte-Catherine qui est au milieu du simetiere⁷⁰ ».

Qu'est devenu le bel et harmonieux carillon de la Daurade ? Les sources⁷¹ manquent pour affirmer qu'il n'a jamais été remonté dans la nouvelle église, dont la construction commencée en 1773, interrompue pendant la Révolution⁷², a été poursuivie au début du XIX^e siècle. Seul le baron de Rivières précise que toutes les cloches du carillon ont été fondues à l'époque de la Révolution⁷³. C'est fort probable : les seize (ou quinze) cloches de l'ancien grand clocher de la Daurade, entreposées dans la chapelle Sainte-Catherine, ont sans doute, dès 1793, pris le chemin de la fonderie, installée rue de la Dalbade, dans l'ancien couvent des Clarisses⁷⁴.

Grâce aux recherches menées par Bertrand Ollé, on sait qu'une cloche datée de 1754 est toujours conservée dans l'église de Lardenne (commune de Toulouse) où les Bénédictins de la Daurade avaient des biens. Mais cette cloche, dédiée à sainte Gertrude et jugée quelque peu imparfaite, devait être placée dans le petit clocher de la Daurade, à la place de « la plus grosse », fondue en 1710 par Fages, et destinée à compléter le carillon. La cloche de Lardenne n'a donc pas été associée au carillon du grand clocher. C'est peut-être ce qui l'a sauvée⁷⁵ !

Le carillon de Notre-Dame de la Daurade fut sans doute l'un des carillons les plus importants conçus sous l'Ancien Régime, dans le diocèse de Toulouse. Il n'est connu à ce jour de façon précise que par ce seul acte de notoriété passé chez maître Mis, en décembre 1754.

Cet acte, tout comme le témoignage de Pierre Barthès, laisse deviner le contentieux, qui existe déjà entre les moines bénédictins de la Daurade et leurs paroissiens, voire l'ensemble des Toulousains et de leurs capitouls, et annonce les grandes difficultés rencontrées par les religieux pour la démolition et la reconstruction de l'église Notre-Dame de la Daurade⁷⁶.

⁶⁹ J. Caille, *Sainte-Marie, ouv. cité*, « Avant-propos » de Q. Cazes, p. 9. On peut considérer que ce beau maître-autel, œuvre du sculpteur marbrier Jean-Baptiste Contestable, est à l'origine dans une certaine mesure de la démolition de l'église de la Daurade. C'est en effet pour mieux l'éclairer que l'on a pratiqué une ouverture dans le mur de l'abside fragilisant, ainsi la voûte de l'édifice qui menaçait de s'effondrer.

⁷⁰ *Idem*, p. 335 et Arch. dép. Haute-Garonne, 102 H 2 (registre).

⁷¹ En réalité, nous n'avons pratiqué que quelques sondages dans le fonds de la Daurade, conservé aux Archives départementales de la Haute-Garonne (sous-série 102 H). Les Archives paroissiales (église de la Daurade) pourraient peut-être apporter aussi quelques informations.

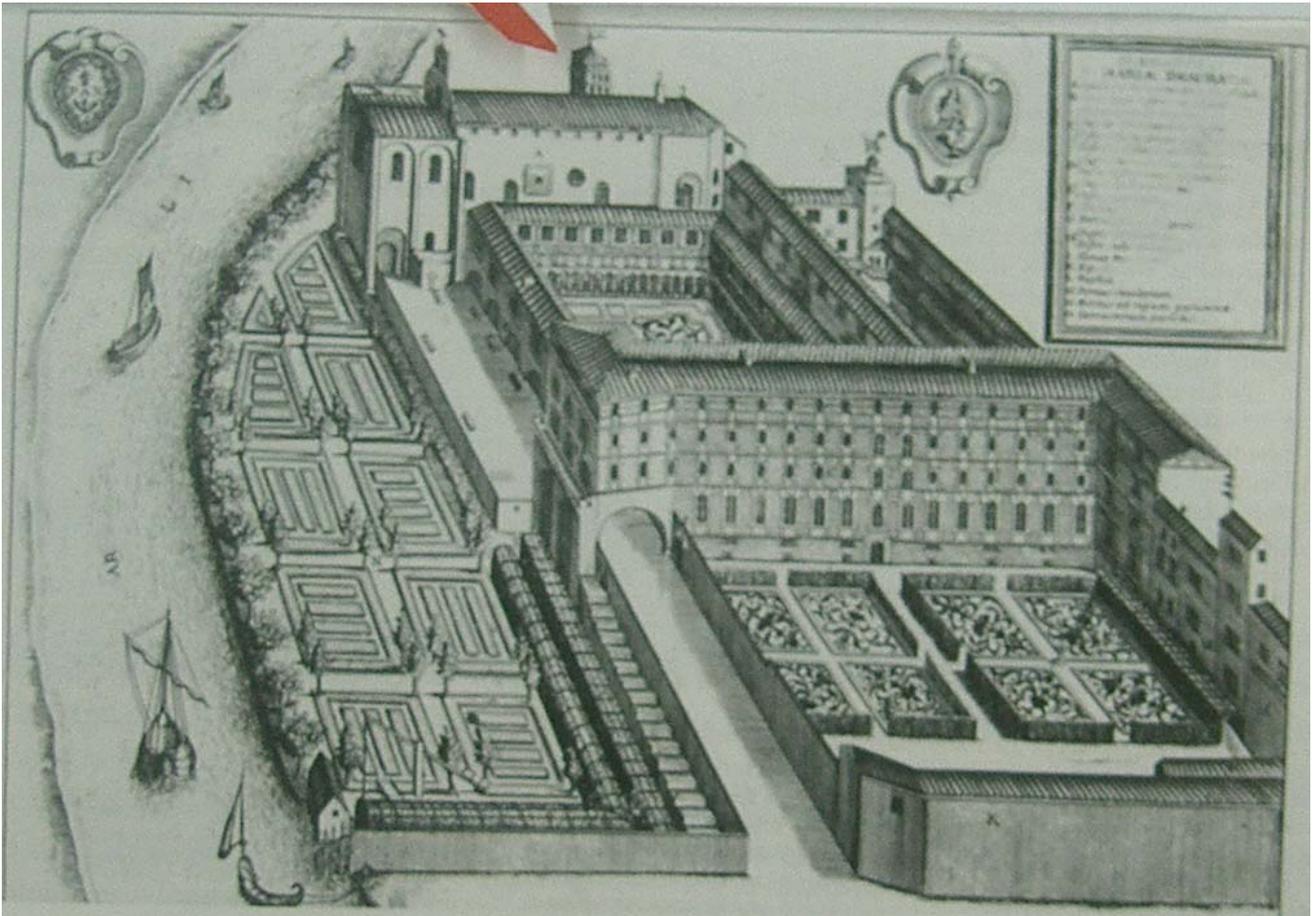
⁷² En décembre 1792 encore, l'administration municipale demande des devis pour l'achèvement de l'église paroissiale de la Daurade : Arch. dép. Haute-Garonne, 1 L 121, n° 81 et 82. Puis l'église a été fermée le 3 octobre 1794.

⁷³ *Bulletin SAMF*, t. 1, séance du 28 avril 1885, p. 32.

⁷⁴ Les arrêtés du conseil général des 15 et 17 mars 1793 déclarent que les cloches et ouvrages en laiton seront mis en fusion pour le service militaire et être « convertis en canons », ainsi que les batteries de cuisine (Arch. dép. Haute-Garonne, 1 L 121, n°s 413 et 416), d'autant que la Convention déclare, le 23 juillet suivant, qu'une seule cloche doit être conservée par paroisse (1 L 1057, pièce 49). Les arrêtés du conseil général de la Haute-Garonne, des 21 pluviôse an II (9 février), 21 prairial et 21 messidor an II (1794), ont décrété la démolition des clochers *jusqu'au comble du bâtiment*. En effet, la liasse, Arch. dép. Haute-Garonne, 1 L 1057, concerne la démolition de plusieurs clochers des églises toulousaines.

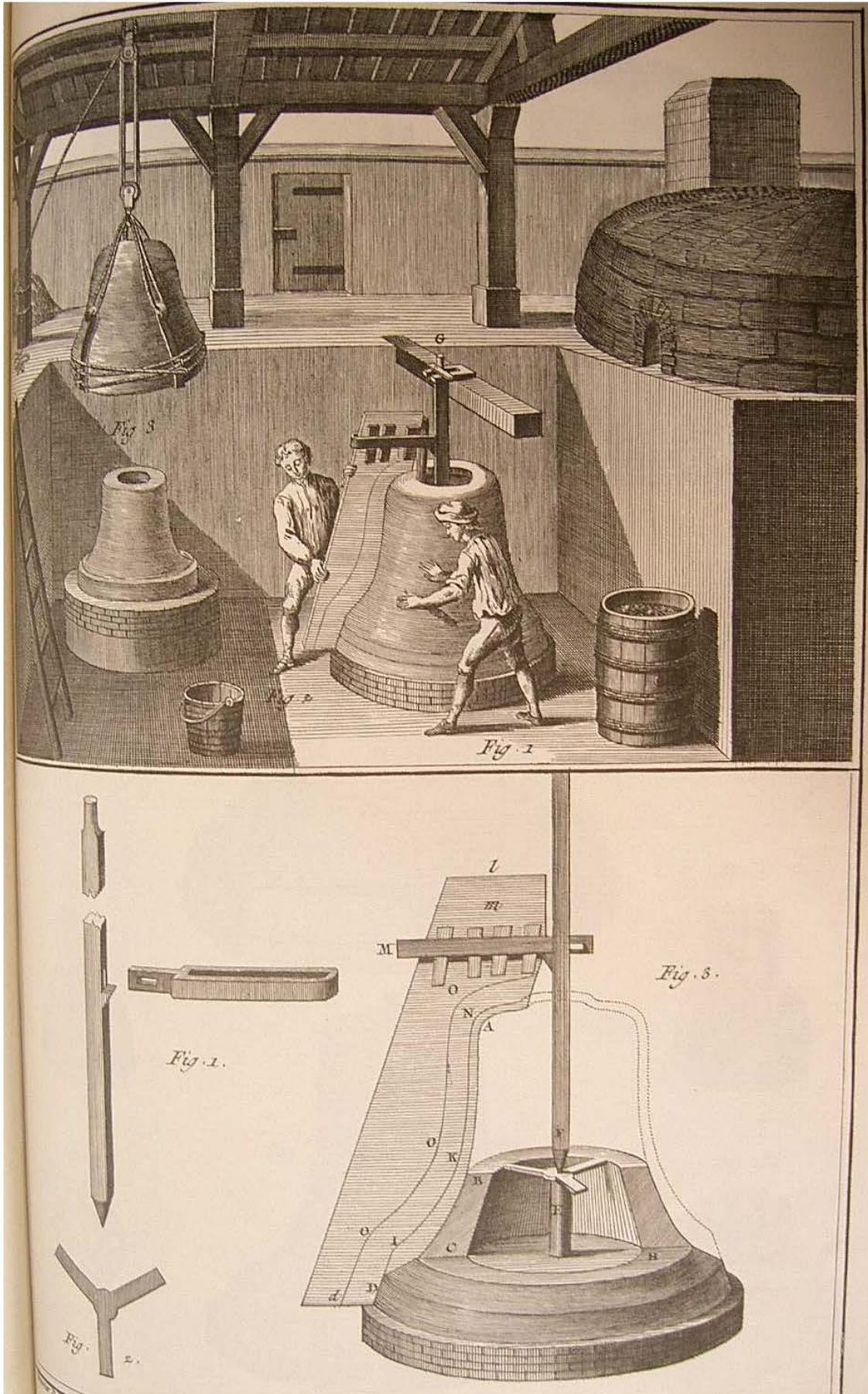
⁷⁵ On peut se demander en effet si la cloche dédiée à sainte Gertrude a un jour trouvé place dans le petit clocher. Elle ne l'est pas encore en décembre 1754 lorsque l'acte de notoriété a été signé. N'est-elle pas partie directement pour l'église de Lardenne ? La cloche fondue par Fages, provenant du petit clocher, a-t-elle été descendue et remontée dans le grand clocher ? Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons répondre.

⁷⁶ Voir en particulier les liasses, Arch. dép. Haute-Garonne, 102 H 1-3 et 285.

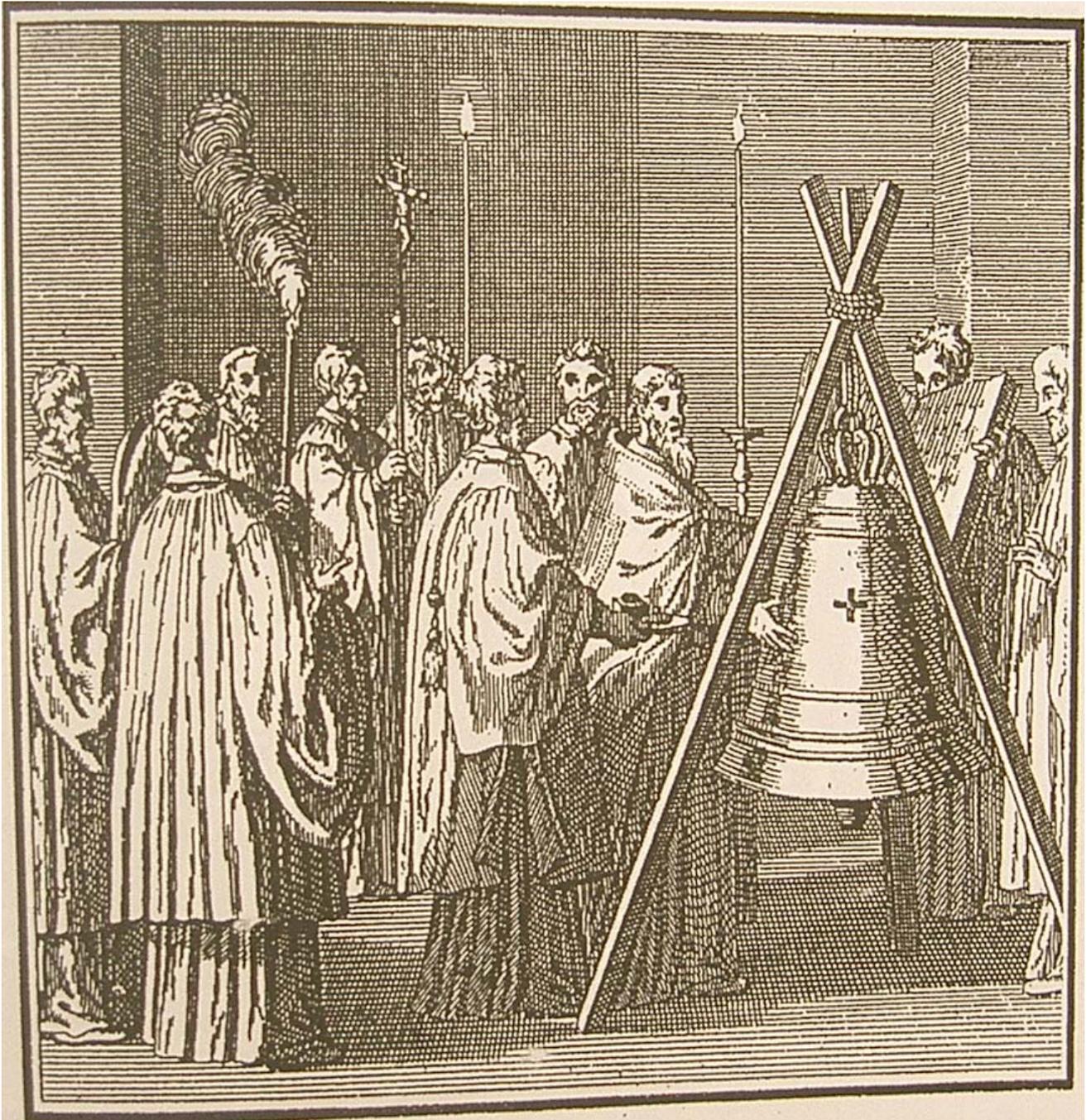


Pl. 1 : Le prieuré Notre-Dame de la Daurade au XVII^e siècle, vue cavalière, planche du *Monasticon Gallicanum*.

N.B. : tous les clichés sont de l'auteur sauf la planche 5 (microfilm de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse).



Pl. 2 : Diderot et d'Alembert, *Recueil des planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques, avec leur explication*, tome V des Planches, Paris, 1763, réédition de 1965, chapitre consacré à la fonte des cloches, planche II.



Pl. 3 : *Bénédition de la cloche*, gravure, R. Picart, 1724.

faittes avec ce  Lettres **DDD**. 1754. La deuxieme qui fait
 le re **DDD** 1754. la troisieme qui fait
 qui fait le vi. **DDD** 1754. la troisieme
 quatrieme **DDD** 1754. la
 qui fait le sol naturel 1754. la cinquieme,
 qui fait le sol diez **DDD** 1754. la sixieme,
 1754. et encore aubas cette inscription envers, ad
 benedicendum delectandum que sonora / oena dant
 trino benedicti patris alumni. la septieme qui fait
 le La. **DDD** 1754. et encore cette
 inscription ausly envers. Consentus nostri modulus
 imitantus olimpi. la huitieme, qui fait le si naturel
DDD 1754. avec cette inscription -
 Chretienot fecit, Cammasius direxit, bis Septem
 capitulum solvit, la neuvieme, qui fait le si ~~naturel~~
 demol **DDD** 1754. avec ces
 vers. Bis Septem concors fecit sonus artes sorores.
 la dixieme qui fait l'ut aigu naturel **DDD** 1754.
 virgini maria 1754. y ayant ausly une image de
 la vierge, la onzieme qui est ausly des neuer
 et qui fait l'ut diez **DDD** est une de celles faitte
 par amiel marquées de ces mots. Sit nomen

Pl. 4 : Le carillon de la Daurade, acte de notoriété, notaire Mis, 1754, Arch. dép. Haute-Garonne, 3 E 13864, fol. 146 r°.

bre. 19

Benediction des Cloches de la
Daurade.

Le 6.^e Decembris apres midy, les cloches ayant été
moulées comme j'ay dit, et suspendues en quarré
au milieu de l'église, une estrade en bois ayant
été pratiquée, pour les mettre a hauteur d'appuy
pour leur donner la benediction avec plus de
facilité; Le R. P. Dom Chapus Prieur Clausral de
l'abbaye, fit la Ceremonie des Benir, en
presence de tout le parlement en corps, invités des
la veille, par un programme circulaire envoyé
a chacun de ces mess.^{rs}. ce qui servit aussy de
Billet d'entrée a ceux qui en obtinrent, pour
assister a une action telle qu'on n'avoit plus
veu dans Toulouse, soit pp.^r. La quantité des
cloches au nombre de 15 soit pour la presence
de personnes respectables qu'on avoit invitées
soit aussy pp.^r. l'affluence extraordinaire qui, y
étoit —

Programme D'invitation faite
au Parlement.

= Augustissimo Senatui Tolosano =
Capitulum Beate Mariae Daurale addictissimè.

Patres conscripti,
Dignitate amplissimi, Pietate Spectatissimi,
Benevolentia desideratissimi.

Per manus Vestras, Deo Optimo Maximo, —



Pl. 6 : Une cloche du XVIII^e siècle : la cloche de Jean-Baptiste Chrétienot I pour la collégiale Saint-Martin de L'Isle-Jourdain (Gers), 1733, Musée campanaire de L'Isle-Jourdain.